

# Petites questions alimentaires

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **98 (1953)**

Heft 3

PDF erstellt am: **08.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sonnellement à la confection de la loi, il la connaît à fond et son opinion a donc une grande importance.

Pour notre part, nous espérons que le Dr. Schatz n'arrêtera pas là son travail et voudra bien donner son commentaire en français et ensuite, dans quelques années, faire un exposé de jurisprudence qu'il est le mieux placé pour entreprendre. Son esprit clair, généreux et d'excellent juriste permettra ainsi une heureuse application d'une loi qui, sans être parfaite, constitue un progrès énorme dans nos assurances sociales suisses et une œuvre essentiellement originale dans ce domaine.

ANDRÉ GUINAND

*Conseiller national*

*Rapporteur français de la Commission  
du Conseil national.*

---

## Petites questions alimentaires

---

### Les armées américaines au Japon... et le lait

Les armées américaines y sont alimentées en « lait frais », ou mieux, en « lait reconstitué », grâce à un certain nombre d'installations de reconstitution du lait. Cette opération s'effectue selon la revue « Le Lait » en utilisant de l'eau soigneusement purifiée, qui est tout d'abord additionnée de matières solides du lait. Après mélange, on ajoute une certaine quantité de graisse de lait, puis le produit est pasteurisé, homogénéisé et mis en bouteilles. Ces installations fonctionnent sous la surveillance de l'International Dairy Supply Co. dont les Bureaux se trouvent à Oakland en Californie. (Je me demande seulement de quel droit ils appellent ce lait aussi — *lait frais* ! Le correspondant.)

### Le lait à l'armée

« La Belgique laitière » a écrit les lignes suivantes : « Le contrat pour la livraison, par le Danemark, de lait de bouche à l'armée d'occupation américaine a été renouvelé. Pendant le premier semestre 1952, 45 000 litres seront livrés journallement, quantité qui sera, si possible, augmentée. En plus du lait, les Américains reçoivent d'autres produits laitiers du Danemark, entre autres : du beurre, de la crème et du babeurre de consommation. D'après une communication du « Maelkeritidende », No 49, ce dernier est devenu une boisson populaire chez les soldats. Le Danemark est également parvenu à conclure un contrat de livraison avec les troupes canadiennes d'occupation en Allemagne, contrat d'une durée de six mois et qui porte sur la fourniture de lait de consommation. Provisoirement, les Canadiens recevront 500 000 litres de lait en bouteilles, quantité que les Danois espèrent voir augmenter. » Cap. E. Sch.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

**Les enseignements de la guerre de Corée**, par Camille Rougeron. — Berger-Levault, Paris.

Y aurait-il quelque chose de commun entre un troisième conflit mondial et les combats locaux qui se poursuivent dans une petite péninsule asiatique ? Telle est la question que pose Camille Rougeron au chapitre I de son ouvrage qui ouvre toute grande la porte à la controverse.

Lisez ce livre hardi avant de disputer sur l'infanterie, le char, l'artillerie, la fortification ; prenez la peine de relire les chapitres consacrés à l'aviation tactique, l'aviation stratégique, l'aviation de transport ; évadez-vous avec lui dans le futur en étudiant les opérations combinées, les armes de destruction massive et le réarmement occidental. Bien entendu, vous n'accepterez pas tout ; vous serez révolté par des définitions sans appel, outré de la mise au rancart d'armes... modernes ; mais vous serez émerveillé de la capacité de résistance du fantassin devant l'arsenal le plus complet des matériels terrestres, navals et aériens qu'on ait jamais réunis à une telle